



Mme Fatou Bensouda
Procureure récemment élue de la Cour pénale internationale

**Cérémonie organisée à l'occasion de la prestation de serment de la
Procureure de la Cour pénale internationale**

Déclaration

15 juin 2012

La Haye

Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président de l'Assemblée des États parties,
Monsieur le Président de la Cour pénale internationale,
Mesdames et Messieurs les juges,
Madame le Greffier,
Monsieur le Greffier adjoint,
Monsieur le Procureur Moreno-Ocampo,
Mesdames et Messieurs,

Avant toute chose, toutes mes pensées vont aujourd'hui vers nos quatre collègues détenus en Libye et leurs familles et amis. Le Bureau du Procureur et la Cour toute entière mettent tout en œuvre pour garantir en toute sécurité leur libération dans un proche avenir.

Permettez-moi à présent de vous exprimer toute la gratitude que j'éprouve compte tenu de l'honneur qui m'a été accordé de pouvoir continuer à servir la justice internationale en prenant aujourd'hui mes fonctions de Procureure de la Cour pénale internationale.

Je suis très touchée par le privilège, la responsabilité et la confiance qui m'ont été accordés par l'Assemblée des États parties et la communauté internationale. Je remercie tout particulièrement l'Union africaine de la confiance qu'elle m'a accordée et du soutien qu'elle a apporté à ma candidature. Cela démontre clairement, une fois de plus, l'engagement de ce continent pour faire progresser la justice internationale et la lutte contre l'impunité.

Soyez tous assurés que je serai la Procureure des 121 États parties à la Cour et que j'agirai en toute indépendance et impartialité. La justice, la véritable justice, n'est pas quelque chose à prendre ou à laisser. Afin d'être efficaces, justes, et avoir un réel pouvoir de dissuasion, les activités et les décisions du Bureau du Procureur continueront de se baser uniquement sur les principes du droit et les éléments de preuve.

En contrepartie, les décisions du Bureau, et celles de la Cour en général, doivent être respectées et appliquées. C'est la seule façon de soutenir et renforcer le système de justice pénale internationale créé par le Statut de Rome. Il faut que toutes les parties prenantes s'investissent dans cette mission.

Lorsque mon prédécesseur, le Procureur Moreno-Ocampo, a mis sur pied le Bureau en 2003, il n'avait que deux collaborateurs, six étages vides et aucune affaire en cours. Il a constitué le Bureau en partant de rien et a dû élaborer les stratégies et les méthodes de travail de ce dernier.

Des millions de personnes avaient les yeux rivés sur la Cour et attendaient beaucoup d'elle. Certains étaient sceptiques ou s'inquiétaient des mesures qu'allait prendre un procureur indépendant et impartial, tandis que d'autres espéraient que justice soit enfin rendue dans des situations où rien n'avait été fait malgré les innombrables atrocités à déplorer.

Madame la Présidente,

À l'heure où je prends les rênes du Bureau du Procureur, la Cour se trouve dans une toute autre phase de son existence. Je n'ai pas besoin de mettre en place un nouveau bureau.

Grâce aux efforts déployés inlassablement par Luis Moreno-Ocampo et à son engagement sans faille, j'hérite d'un organe réputé et bien rodé, constitué de près de 300 fonctionnaires issus de 80 pays ; sept situations font l'objet d'une enquête, 14 affaires ont été présentées devant les chambres, sept situations font l'objet d'un examen préliminaire et un verdict a été rendu.

À partir d'une idée révolutionnaire couchée sur le papier en 1998 et d'une incroyable expérience menée dans le cadre de la justice pénale internationale en 2003, nous sommes devenus, au bout de dix ans d'existence, un acteur incontournable de la scène internationale.

Cependant, et malgré cette réussite prodigieuse, nous ne devrions et ne devons pas nous arrêter en si bon chemin et nous reposer sur nos lauriers.

En effet, à l'heure où je m'adresse à vous, des crimes continuent d'être commis à grande échelle au Darfour, Joseph Kony et l'Armée de résistance du Seigneur ne cessent de commettre des actes de violence en Afrique centrale et Bosco Ntaganda court toujours. Onze mandats d'arrêt n'ont toujours pas été exécutés. Rien, si ce n'est l'arrestation des personnes recherchées, ne saurait garantir la justice pour les millions de victimes des crimes perpétrés par ces fugitifs.

À l'heure actuelle, la Cour représente une institution judiciaire internationale qui s'inscrit dans l'ensemble du système mondial. Cependant, notre objectif principal doit être de comprendre et consolider son rôle et son importance dans la lutte contre la violence en menant à bien sa mission, qui est d'enquêter sur les crimes commis à grande échelle, d'en poursuivre les auteurs et d'empêcher que d'autres ne soient commis. Tous les intéressés se doivent de maintenir et de renforcer sans cesse leur coopération avec la Cour et leur soutien dans le cadre de son action.

Pour ce faire, nous ne devrions pas être guidés par les paroles ou la propagande d'une minorité de personnes influentes dont le seul but est d'échapper à la justice, mais nous devrions plutôt nous soucier des millions de personnes qui continuent d'être victimes de crimes commis à grande échelle et les écouter. L'efficacité de notre action préventive et les millions de vies épargnées sont la récompense de nos investissements judiciaires que d'aucuns pourraient juger bien trop coûteux.

Madame la Présidente,

Alors que commence mon mandat, le Bureau du Procureur s'active à consolider nos pratiques actuelles et continuera d'avancer dans ses enquêtes et ses poursuites.

Il continuera plus particulièrement de chercher également des façons innovantes de collecter des éléments de preuve pour dénoncer devant la Cour les crimes à caractère sexiste et les crimes commis contre les enfants, et veiller à ce que leurs auteurs soient poursuivis tout en respectant et en protégeant les victimes.

Les examens préliminaires demeureront un élément-clé des activités du Bureau, qui continuera de garantir la clarté, la transparence et la prévisibilité de ses décisions.

Grâce aux enseignements tirés de ses activités à l'intérieur et à l'extérieur de la Cour, le Bureau s'appuiera sur son expérience, déterminera les meilleures pratiques et continuera d'accroître son efficacité.

Tout en menant les activités propres à son mandat dans le respect de la distinction des fonctions et responsabilités établie par le Statut de Rome, le Bureau travaillera de concert avec les autres organes de la Cour, l'Assemblée des États parties et les partenaires de la société civile. L'indépendance dont le Statut de Rome a doté le Bureau doit toutefois être respectée à tout moment.

C'est de cette façon qu'a été conçu le Statut de Rome et de cette façon qu'il doit être appliqué. Nos efforts conjoints seront la garantie de son succès. Je suis prête à remplir mes obligations et espère pouvoir compter sur tous les autres acteurs de ce système pour en faire de même.

Je vous remercie.